

**COMMUNE DE CASTELSARRASIN**  
(Tarn-et-Garonne)

**ARRÊTÉ PROROGÉANT L'INTERDICTION DE STATIONNEMENT  
DEVANT LA SOUS PREFECTURE  
RUE DE LA FRATERNITE  
N°2017\_ARR\_0835**

**Le Maire de Castelsarrasin, Vice-Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne,**

VU les articles L 411-1 et R 411-1 à R 411-8 du Code de la route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-6,

VU les courriers de Monsieur Le Préfet du Tarn-et-Garonne aux Maires du Département en date du 15 novembre 2015 et du 29 août 2016 relatifs à l'adaptation de la posture VIGIPIRATE,

VU les lois n° 2017-1154 du 11 juillet 2017 prorogeant l'Etat d'Urgence jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2017 et n° 2017-1510 du 30 octobre 2017 renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme,

VU l'arrêté municipal n° 2016-74 en date du 12 février 2016,

VU la demande présentée par Madame la Sous-Préfète de Castelsarrasin, afin de proroger la sécurisation des abords de la Sous-Préfecture,

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire, par mesure de sécurité publique, de régler le stationnement, sur la voie concernée,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** A compter de la publication du présent arrêté, le stationnement des véhicules sera interdit, rue de la Fraternité, du n°44 jusqu'au rond-point du boulevard Louis Sicre, le long de la Sous-Préfecture, jusqu'à nouvel ordre.

**ARTICLE 2 :** Durant la période susvisée de l'article 1<sup>er</sup>, des barrières métalliques seront mises en place pour sécuriser les abords de la Sous-Préfecture.

**ARTICLE 3 :** Afin de porter ces prescriptions à la connaissance des usagers, la signalisation appropriée sera fournie et mise en place par les Services Techniques Municipaux qui en assureront également la maintenance.

**ARTICLE 4 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de Police ;
- Le Service de Surveillance de la Voie Publique ;
- Les Services Techniques Municipaux ;
- Madame la Sous-Préfète de Castelsarrasin — 44, rue de la Fraternité — 82100 CASTELSARRASIN

Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la notification

Envoi en Sous-Préfecture  
le 10/11/2017

Castelsarrasin, le 09 novembre 2017.



LE MAIRE,

J-Pr. BESIERS.